

COMMUNE DE RODILHAN



MAIRIE DE RODILHAN
Place de la Mairie, 30230 Rodilhan
Tél. 04 66 20 08 91
Fax. 04 66 20 64 60
<http://www.rodilhan.fr>
mairie@rodilhan.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME REGLEMENT GRAPHIQUE

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE PARTIELLE

éch : 1 / 4 000

Date d'arrêt : 05/07/2022

Date d'approbation : 29/03/2023

Donnée(s) : CADASTRE@ETALAB (2022)
Réalisation : Planèd, Mars 2023



A Zonage

Cadastre :

Parcelle

Types de bâtis :

Bâti dur

Bâti léger

I4 - Servitudes relatives à l'établissement
des canalisations électriques

PPR - Zones inondables soumises à l'article R.111-3 du
Code de l'Urbanisme - Périmètre "Bassin versant du
Vistre" approuvé le 4 avril 2014

Zone inondable par aléa fort

Zone inondable par aléa Modéré

Zone inondable par aléa résiduel

